

Charte de bonne conduite

-  Les cueillette de fleurs et de plantes sont interdites.
-  Ne pas s'écarter des sentiers et respecter les propriétés privées.
-  Ne rien jeter, emporter ses déchets, respecter la nature.
-  Penser au travail des agriculteurs, respecter les cultures et les animaux.
-  Tenir les chiens en laisse.
-  Se renseigner sur les périodes de chasse auprès des communes pour sa sécurité (prudence et diplomatie).
-  En forêt, ne jamais allumer de feu.



112
Appel d'urgence
européen



3250
Météo

EN VENTE DÈS MAINTENANT



Tous nos parcours
de randonnées sont
à découvrir dans nos
bureaux d'information touristique.



En vente à l'Office de Tourisme Nouvelle Normandie.
Tous droits réservés. Ne pas jeter sur la voie publique.



Le parcourir sur 500m puis emprunter le chemin montant à gauche. Au carrefour des chemins, prendre à gauche. Monter jusqu'au carrefour qui rejoint la route. Traverser et prendre le chemin au niveau d'entrée du village.

7 Poursuivre dans le bois jusqu'à une travée non boisée, puis prendre à gauche un chemin dominant sur le pré. Rejoindre à gauche un chemin carrossable et descendre.

8 Au carrefour, prendre le chemin à droite puis à gauche pour longer le mur du château. À la route, continuer sur 80m, puis prendre à droite, après le lavoir, le chemin montant. Devant la grille du château, prendre la rue du Potager longeant le potager du château. Poursuivre tout droit.

9 Prendre la 2ème rue à droite de la Corne Haute. Sur le plateau, suivre le sentier qui tourne à gauche à 90°, puis à gauche à 100m. Redescendre, franchir la route et prendre le chemin en face jusqu'à la rue Saint-Martin.

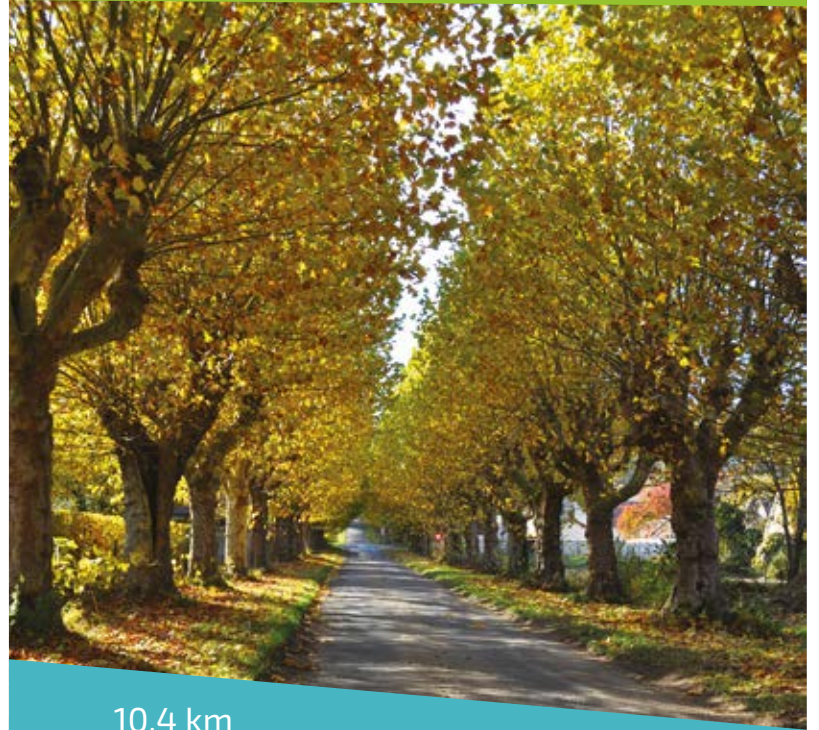
10 Prendre en face la sente Juree. Au virage prendre à gauche en longeant les maisons en suivant le sentier. Au bout continuer à droite sur 50m, et puis prendre à gauche. Continuer jusqu'à la rue. Prendre en face par la rue du Clos Biron, puis à droite la rue Trutin pour revenir au parking.



Les Coteaux de la Chapelle-Longueville

N°6

Sentier de randonnée

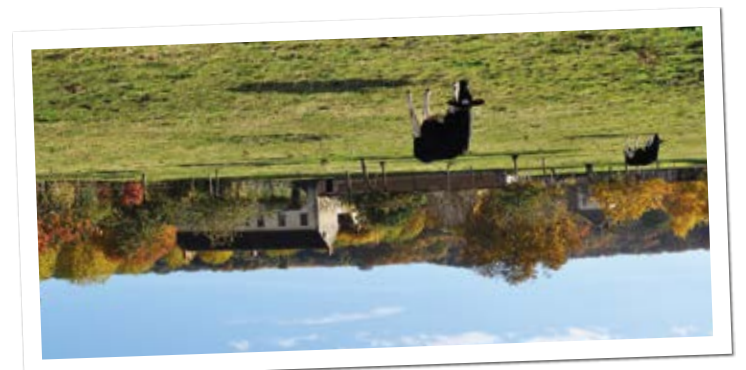


10,4 km

au départ de la place de l'église, à
Saint-Just

Coordonnées GPS : 49.1075 , 1.44197

Infos parcours



- 1 Du parking, passer devant le porche de l'église et continuer la rue en face puis prendre à gauche vers les lotissements. Traverser pour emprunter la sente à travers champs qui mène au cimetière. Le contourner par la gauche vers le village. Traverser prudemment la route à gauche.
- 2 À 100m, prendre à droite la rue de la Petite Garenne qui débouche sur l'avenue du château bordée de platanes. Prendre à gauche et remonter vers le château. Franchir une route.
- 3 100m plus loin, tourner à droite dans un chemin entre les clôtures (suivre le balisage). Poursuivre à gauche par la rue de la Haute Marâtre. À 100m, prendre à droite la rue de la Grande Sente. Rue Rognon, tourner à gauche et prendre tout droit par la rue du Fournel puis rue A-G Poulain.
- 4 Prendre à gauche à 300m la sente des Moulins qui monte et débouche de nouveau sur la rue du Fournel.
- 5 Continuer puis prendre à droite 70m plus loin, le chemin de coteaux. Au croisement, descendre à droite, puis tourner aussitôt à gauche sur le chemin entre les prés.



Difficulté



Balisage



10,4km



de 20m à 135m



3h30
1h15 (VTT)



279 D+

Comment suivre le balisage ?

- Continuité du circuit
- Changement de direction
- Mauvaise direction

L'usage de ces circuits se fait sous la seule responsabilité des randonneurs.



À découvrir à proximité

- Château de Saint-Just
- Musée de Vernon
- Grotte de Mammouth
- Lavoir